



Récupérer les négatifs de photos réalisées en maternité

Par **SANGALECHAT**, le **27/05/2009** à **15:46**

Bonjour,
Lors de la naissance de notre fille, un photographe est venu prendre des photos à la maternité. Lors de son passage à domicile pour nous vendre le reportage réalisé, il nous impose une somme d'achat minimum relativement conséquente (environ 400 €) pour pouvoir obtenir les négatifs des photos réalisées. Est-ce légal ? y a-t-il un moyen d'obtenir ces négatifs en ne réalisant qu'une commande d'un montant total nettement inférieur ? Je vous remercie par avance de votre attention.
Cordialement,
SANGALECHAT